

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 15 NOVEMBRE, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 09 novembre 2023

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Pascal BUCHEMEYER, Mallory PEYRONAUD, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Christine DALLA VALLE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Nathalie DURANDET, Christophe MONTEIRO, Erika BONNEAU, Hassen SFAR, Sabrina BURON.

POUVOIRS :

Nathalie DURANDET donne pouvoir à François NEBOUT,
Christophe MONTEIRO donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,
Erika BONNEAU donne pouvoir à Annie MARAIS,
Hassen SFAR donne pouvoir à Fadilla DAHMANI,
Sabrina BURON donne pouvoir à Frédéric CROS.

MEMBRES ABSENTS :

Louis-Adrien DELARUE.

Monsieur Frédéric MILLAC a été nommé secrétaire de séance

**N° 2023-127- Vie sportive-Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport (A.N. S) -
Campagne 2024- Crédits régionalisés pour la création d'un Pump Track**

Dans le cadre de sa politique sportive, la ville de Soyaux met la piste de Bicross au complexe des Rochers en accès libre. Il s'avère que cet équipement de proximité n'est plus adapté aux besoins des jeunes et des familles.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les aides en place de l'agence Nationale du Sport,

Considérant le projet politique de la commune de Soyaux en matière de Sport, et notamment des nouveaux sports urbains,

Considérant le coût de création d'une piste de pump-track,

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter l'Agence Nationale du Sport pour l'attribution et le versement d'une subvention d'un montant de 40 000 € au titre de la campagne 2024 dans le cadre de la création d'un pump track et à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Fait et délibéré en mairie, le 15 novembre 2023.

Le maire,



François NEBOUT